

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 janvier 2020

L'an deux mil-vingt, le quinze janvier, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Chantal BUIIN, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON, Vanessa RIBOT, Vincent SAMSON.

Absent excusé : Sébastien RIBOT.

Secrétaire de séance : Richard MASSON.

Madame la Maire ouvre la séance en soumettant le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2019 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Délibération actant la location du bar restaurant par l'association SOS 1000 Cafés

La commune de Tresson ayant été retenue par la commission de l'association SOS 1000 Cafés pour la reprise du bar restaurant, il reste maintenant à l'association de trouver un gestionnaire (preneur) pour ouvrir l'établissement. L'association signera un bail avec la commune puisque c'est elle qui loue l'établissement.

La mairie n'ayant pas reçu de documents, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Avenant au contrat signé avec Label Environnement pour le curage de la lagune

Suite à la réunion pour l'étude préalable au curage de la lagune le 7 janvier dernier, la technicienne de Label Environnement, société retenue pour réaliser cette étude, proposait aux élus de signer un avenant à la convention passée avec la commune afin que l'établissement du dossier de consultation, les analyses des offres et l'assistance à la passation du marché soient compris dans la convention. Le montant de cet avenant s'élève à 950,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, les élus présents retiennent à l'unanimité des voix (soit 10 pour) la proposition de Label Environnement pour la réalisation du dossier de consultation auprès de 3 entreprises, l'analyse des offres et l'assistance à la passation du marché pour un montant de 950,00 € H.T. Cette dépense sera inscrite en investissement au budget assainissement 2020.

Remplacement de l'armoire électrique au poste de relèvement de l'assainissement collectif

Après de nombreuses défaillances de l'armoire électrique alimentant le poste de relèvement de l'installation d'assainissement collectif, les élus souhaitent la remplacer afin d'obtenir un fonctionnement correct.

Deux sociétés ont été sollicitées : Sarl Brault et la SEAM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité (soit 10 voix pour) la proposition de la société SEAM, il s'agit de déposer l'ancienne armoire et de mettre en place la nouvelle pour un montant de 2 140,00 € H.T.

Cette dépense sera inscrite en investissement au budget assainissement 2020.

Remplacement d'une pompe au poste de relèvement de l'installation d'assainissement collectif

La plus ancienne pompe du poste de relèvement de l'assainissement collectif n'est plus fiable, elle s'arrête fréquemment (en place depuis 2007) ce qui engendre des dysfonctionnements dans l'installation.

Les élus souhaitent la remplacer afin de retrouver la marche optimum de l'installation d'assainissement collectif.

Deux sociétés ont été sollicitées : Sarl Delande et Sarl SEAM

Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition de la société SEAM pour la fourniture et la pose d'une pompe submersible de marque Amarex N F65-170/042 ULG-158 pour un montant de 1 900,00 € H.T.

Cette dépense sera inscrite en investissement du budget assainissement 2020.

Renouvellement de l'adhésion au centre social Larès pour l'année 2020

Le bilan 2019 concernant le fonctionnement de l'épicerie solidaire et des autres activités du centre social Larès n'ayant pas été reçu en mairie, les élus souhaitent remettre cette décision à l'ordre du jour de la réunion prochaine.

Vote des budgets 2020

En fin de mandat, le conseil municipal peut décider de voter ou non les différents budgets avant les élections municipales qui se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Après discussion, la majorité des élus présents (7 voix pour, 1 contre et 2 abstentions) choisit de voter les budgets assainissement et commune 2020 avant les élections municipales.

Choix d'un opérateur pour l'installation de la fibre optique à la mairie

L'installation de la fibre optique sur la commune de Tresson est effective. Sept sociétés sont présentes et les clients peuvent à présent demander leur branchement auprès de l'opérateur retenu.

La société Orange, opératrice à la mairie depuis l'installation d'internet n'étant pas encore opérationnelle pour brancher la fibre optique sur Tresson (la seule), les élus proposent de se renseigner auprès de mairies voisines comme Surfonds ou Ardenay-sur-Mérize qui bénéficient de la fibre depuis quelques temps afin de s'informer des opérateurs retenus par ces communes et leur sentiment sur la prestation apportée avant de faire un choix définitif.

Vente des anciennes chaises du bar restaurant

Lors de la liquidation judiciaire de la société Ô'délices sarthois, locataire du bar restaurant, la municipalité a fait l'acquisition du matériel à vendre dont les chaises présentes dans le commerce.

Les anciennes étaient stockées au grenier. Afin de débarrasser le grenier, les élus souhaitent vendre ce lot de chaises, 5 € l'unité.

La secrétaire de mairie se renseignera auprès de la trésorière de Saint-Calais sur les modalités de cette vente.

Manifestations à venir :

Vœux du Maire : Vendredi 17 janvier 2020 à 19h salle Vauguélande.

Réunion publique de la CIAP : Jeudi 6 février 2020 à 20h30 salle des Rosiers.

Concert des chorales de l'école de musique de Bouloire salle des Rosiers : Vendredi 14 février 2020 à 18h30.

Plantation des arbres de naissance : Samedi 7 mars 2020 à 10h30 Place de la mairie

Prochaines réunions de conseil municipal :

Mercredi 12 février 2020 à 20h30

Mercredi 4 mars 2020 commission budget

Mercredi 11 mars 2020 vote des budgets à 20h30

C. BUIN, M. BLOT, D. DANGEUL, S. GAUDIN, J. HEINTJE

R. MASSON, A. PAUMIER, L. POUPON, V. RIBOT, V. SAMSON